



PROCES VERBAL COMITE DIRECTEUR FEDERATION FRANCAISE DE BASEBALL ET SOFTBALL Le 06 avril 2021 en téléconférence

Membres présents : Prebagarane BALANE, Vincent BIDAUT (D : 20h46), Marie-Christine BINOT, Christelle BONAVITA, Fabien CARRETTE-LEGRAND, Emmanuel DANG VAN, Véronique GARBACZ, Damien GUIONIE, Nora KHEMACHE, Stéphanie KUNTZ, Jean-Marie MEURANT, Patrick MILLIO, Anne-Marie MOREL, Sylvain PONGE, Thierry RAPHET, Fouzia SAIDI, Didier SEMINET, Damien STURTZER, David TEN EYCK.

Membres absents excusés :

Membres absents non excusés :

Assistent également : Stephen LESFARGUES, François COLLET, Elliot FLEYS, Estelle DUPETIT

I. Ouverture, Actualités

Il est constaté à 19h03 que 19 membres étant présents, le Comité Directeur peut valablement délibérer sous la présidence de Didier SEMINET.

Le Président accueille les nouveaux élus et rappelle à tous la nécessité de s'investir pour ce mandat de membre du Comité Directeur.

Présentation par le Directeur Technique National (DTN) Stephen LESFARGUES des membres et des missions de la direction technique nationale.

Sur des questions des membres du Comité Directeur, il est fait une présentation générale de l'articulation des « recettes » dans le budget fédéral.

Le Président SEMINET confirme Stephen LESFARGUES à son poste de DTN pour la mandature.

Présentation par François COLLET des personnels et des missions du siège.

Le Président SEMINET remercie l'ensemble des membres de la DTN et du siège pour le travail accompli durant la mandature précédente.

II. Ordre du jour

Le Secrétaire Général par intérim rappelle l'ordre du jour :

- Ouverture, Actualités
- Ordre du jour
- Approbations des P.V.
- Élection du Bureau Fédéral
- Commissions
- D.T.N.
- Demandes
- Vie du siège
- Vie fédérale
- COVID-19

- Divers

Le Comité Directeur valide l'ordre du jour à l'unanimité.

III. Approbations des P.V.

Le Comité Directeur valide à 14 voix pour et 5 abstentions le P.V. du Comité Directeur du 08/03/2021 et vote à l'unanimité le P.V. du Comité Directeur du 27/03/2021

Le Comité Directeur valide également à l'unanimité le P.V. du Bureau Fédéral du 23/03/2021.

IV. Élection du Bureau Fédéral

Après discussions, les membres du Comité Directeur procède au vote.

Participation : 100% (19 votes exprimés)

Évènements »

Résultats	Traces des votes exprimés
Secrétaire Général	
Nombres de voix :	
Thierry Raphet	18
Abstention	1
Trésorier Général	
Nombres de voix :	
Sylvain Ponge	19
Abstention	0
Vice-président.e.s	
Nombres de voix :	
Christelle Bonavita	19
Fabien Carrette-Légrand	19
Marie Christine Binot	19
Nora Khemache	19
Stéphanie Kuntz	19
Asbtention	0

Sont élus comme membres du Bureau Fédéral :

- Thierry RAPHET Secrétaire général, pôle administratif, gestion des ligues et CD,
- Sylvain PONGE Trésorier général, pôle administratif et financier,
- Christelle BONAVITA Vice-Présidente en charge de la Formation et emploi,
- Marie-Christine BINOT Vice-Présidente en charge de la promotion du Sport Santé,
- Nora KEMACHE Vice-Présidente en charge du développement des pratiques,
- Stéphanie KUNTZ Vice-Présidente en charge des questions Sport et Société,
- Fabien CARRETTE-LEGRAND Vice-Président en charge du pôle Sport.

A ces membres élus par le Comité Directeur s'ajoute au Bureau Fédéral :

- Didier SEMINET Président, membre de droit.

Le Président félicite les nouveaux élus et exprime sa satisfaction d'avoir pour la première fois depuis la création de la Fédération (1924) un Bureau Fédéral respectant une représentation égale pour chaque sexe.

Il est demandé à la CFR de prévoir la modification des textes pour prendre en compte les nouvelles fonctions.

V. Commissions

Le Comité Directeur, conformément à l'article 36.1 §7 du Règlement Intérieur, valide la liste des commissions et appelle à la candidature des présidents de commissions :

Déconnexion suite incident électrique du Secrétaire Général, le nombre de votant passe à 18

COMMISSIONS			
2017-2020		2021 - 2024	
Commission Nationale Arbitrage Baseball	CNAB	Commission Nationale Arbitrage Baseball	CNAB
Commission Nationale Arbitrage Softball	CNAS	Commission Nationale Arbitrage Softball	CNAS
Commission Fédérale Scorage et Statistiques	CFSS	Commission Fédérale Scorage et Statistiques	CFSS
Commission Nationale Sportive Baseball	CNSB	Commission Fédérale Sportive	CFS
Commission Nationale Sportive Softball	CNSS		
Commission Fédérale Jeunes	CFJeunes	Commission Fédérale Jeunes	CFJ
Commission Fédérale Terrains et Équipements	CFTE	Commission Fédérale Terrains et Équipements	CFTE
Commission Fédérale Financière	CFFi	Commission Fédérale Financière	CFFi
Commission Fédérale Juridique	CFJu	Commission Fédérale Juridique et Règlementation	CFJR
Commission Fédérale de la Règlementsation	CFR		
Commission Fédérale Valeurs du Sport	CFVS	Commission Fédérale Valeurs du Sport et citoyenneté (5)	CFVSC
Commission Fédérale Sport et Entreprise	CFSE	Commission Fédérale Sport pour Tous	CFST
Commission Fédérale Scolaire et Universitaire	CFSU		
Commission Fédérale Sport et Femmes	CFSF		
Commission Fédérale Développement	CFDev		
Commission Fédérale Sport et Handicap	CFSH	Commission Fédérale Sport et Handicap	CFSH
Commission Fédérale Communication (1)	CFC		
		Commission Fédérale Mémoire (2)	CFM
		Commission Fédérale Formation (2)	CFFo
Commission Fédérale de Discipline	CFD	Commission Fédérale de Discipline (3)(5)	CFD
Conseil Fédéral d'Appel	CFA	Conseil Fédéral d'Appel (3)(5)	CFA
Commission Fédérale Médicale	CFM	Commission Fédérale Médicale (3)	CFM
Commission Fédérale de Répartition des Fonds	CFRF	Commission Fédérale de Répartition des Fonds (4)	CFRF
Commission de Surveillance des Opérations Électorales	CSOE	Commission de Surveillance des Opérations Électorales (5)	CSOE

- (1) Suppression de la commission
- (2) Création de la commission,
- (3) Président et membre siègent pour la durée de l'olympiade, les Présidents sont nommés en fonction de leurs compétences, (médecin, juriste, etc...)
- (4) Commission constituée de membres désignés en fonction de leur poste et de deux membres élus lors de l'A.G., pas de candidature au poste de président ou de membre
- (5) Aucun membre du Comité Directeur ne peut siéger dans cette commission

Les candidatures aux postes de présidents devront parvenir au siège à contact@ffbs.fr et secretaire.general@ffbs.fr avant le **1^{er} mai 2021**.

Le prochain Comité Directeur désignera les nouveaux présidents des commissions.

Les licenciés souhaitant intégrer une commission devront s'adresser aux présidents après leur désignation par le prochain Comité Directeur.

Chaque président désigné devra, après avoir fait son choix, faire parvenir la liste de ses membres aux adresses ci-dessus pour ratification au cours d'un Bureau Fédéral

Le Secrétaire Général rappelle aux membres du Comité Directeur l'obligation d'intégrer au moins une commission (Art. 36.2 du Règlement Intérieur).

Reconnexion du Secrétaire Général, le nombre de votant passe à 19.

CNSB

Le Comité Directeur valide le P.V. 4 concernant la réunion de la CNSB qui s'est tenue par visio-conférence le mardi 23 mars 2021.

Le Comité Directeur valide la proposition de la CNSB de suspendre pour la saison 2021 le championnat de Baseball D3 et de le remplacer par un Open Division 3 ouvert aux clubs régionaux sous réserve de remplir l'ensemble des conditions d'engagement Division 3 de l'annexe 1.03 des RGEs Baseball 2021.

Calendrier prévisionnel :

- Date limite d'inscription à l'Open D3 : 12/09/2021 à 23h59
- Phase de poule : 2/3 octobre 2021
- Phase finale : 9/10 octobre 2021

Droits sportifs :

Les finalistes accèdent en 2022 à la Division 2.

CNSS

Le Comité Directeur valide le P.V. 2 concernant la réunion des Présidentes et Présidents de clubs D1 et D2 Softball Féminin/Masculin organisée par la CNSS qui s'est tenue par vision le mardi 30 mars 2021.

Par ailleurs, le Comité Directeur valide la feuille des péréquations prévisionnelles phase régulière Division 1 Softball Féminin 2021 et Challenge de France.

Départ de Vincent BIDAUT, le nombre de votant passe à 18

CFFo

Le Comité Directeur est favorable à la proposition émise par l'INFBS concernant l'établissement des devis en rapport avec les formations professionnelles proposées par la Fédération. Le Comité Directeur demande à l'INFBS d'établir un modèle le plus près possible de ses attentes. Ce document remplis pourra bénéficier du processus de signature électronique de la Fédération.

VI. Direction technique nationale

Reconnaissance de haut niveau

Dans le cadre de la campagne de reconnaissance du caractère de haut niveau des disciplines sportives des sports d'été pour la période 2022/2024, le DTN a déposé avant le 31 janvier 2021 une demande concernant nos disciplines Baseball, Softball, Cricket et Baseball5.

L'instruction de cette demande est décalée par le ministère chargée des sports d'un mois par rapport au calendrier prévisionnel de cette campagne suite au renouvellement des équipes fédérales et à revenir vers nous pour disposer des compléments d'information nécessaires à la bonne instruction de notre dossier si nécessaire.

Tests de sélection en Pôle France et Espoir

Le DTN informe le Comité Directeur du report des dates de sélection pour la rentrée 2021/2022 dans les structures du PPF au 5 mai ou 12 mai 2021, information sur le site fédéral <https://ffbs.fr/structures-haut-niveau/>

TripleJeu

Présentation par le DTN de l'opération TripleJeu et de la mise en ligne du page dédiée pour ce programme dans la partie développement du site fédéral : <https://ffbs.fr/challenge-triple-jeu-skillshark/>
Livraison aux clubs des bâches « zone de strike » par notre prestataire sur la semaine du 12 au 17 avril 2021.

VII. Demandes

094016 - Bandits de Nogent Baseball Softball Club

Le Comité Directeur, après discussion et avis de la CNSS, accorde à l'unanimité la demande de dérogation sollicitée par le club 094016 - Bandits de Nogent Baseball Softball Club pour pouvoir jouer dans le championnat régional masculin de Softball et le championnat régional mixte de Softball Slowpitch avec 5 joueurs mutés.

075027 - BCF

Compte tenu de la situation sanitaire qui ne permet pas au club d'effectuer les recrutements habituels, le Comité Directeur, après accord de la CNSS, accorde à l'unanimité une dérogation au 075027 - BCF sur le nombre de jeunes nécessaires à l'engagement d'une équipe dans le championnat national féminin de Softball D2 pour la saison 2021.

075047 - Paris Becrews Baseball Club

En accord avec l'article 26 des Règlements Généraux concernant le nombre de joueurs ou de joueuses mutés et après avis positif de la CNSB, le Comité Directeur accorde à l'unanimité une dérogation au club 075047 - Paris Becrews Baseball Club pour jouer avec 5 joueurs ou joueuses mutés lors du championnat départemental de Baseball pour la saison 2021.

031010 - Stade Toulousain Baseball

Compte tenu de la situation sanitaire qui ne permet pas au club d'effectuer les recrutements habituels, le Comité Directeur, après accord de la CNSB, accorde par 16 voix pour et 2 voix contre une dérogation au 031010 - Stade Toulousain Baseball sur le nombre de jeunes nécessaires à l'engagement d'une équipe dans le championnat national de Baseball D1 pour la saison 2021.

973002 – BC Kourou

Après débat et exposé sur la situation des clubs ultra-marin, le Comité Directeur accorde à l'unanimité au club 973002 – BC Kourou sa réintégration dans les effectifs fédéraux, sans changement de numéro d'affiliation, à la condition de payer son affiliation 2021.

034012 - Midi Cricket Club

Conformément aux décisions prises lors de sa réunion du 10 décembre 2020, le Comité Directeur accorde à l'unanimité sa mise en sommeil au club 034012 - Midi Cricket Club pour la saison 2021.

077006 - TEMPLIERS DE SÉNART

Le Comité Directeur, après étude du dossier et avis favorable de la Direction Technique Nationale, accorde à l'unanimité à la « Sénart Baseball Academy » le label Structure d'Entraînement Associée. Il conviendra à la Direction Technique Nationale de faire le nécessaire pour intégrer cette nouvelle Structure d'Entraînement Associée (SEA) dans notre Projet de Performance Fédéral (PPF) de manière officielle.

VIII. Vie du siège

Comptabilité

Le Comité Directeur valide la lettre de mission de présentation des comptes annuels et de prestations complémentaires fiscales et sociales datée de Mars 2021.

IX. Vie Fédérale

Baseball 5

Pour la troisième année consécutive, la Fédération souhaite soutenir les associations affiliées dans leur démarche de développement de la discipline Baseball5. Pour ce faire, la FFBS renouvelle son appel à projets pour 2021. Ce dispositif permettra de soutenir financièrement de nouveaux projets axés sur le développement de la pratique du Baseball5 et portés par les clubs, les comités départementaux ou les ligues régionales.

Calendrier :

- 8 avril 2021 : Lancement de la campagne
- 7 mai 2021 : Date limite d'envoi des dossiers
- Avant le 15 mai 2021 : étude des projets par les services de la Fédération
- Fin mai 2021 : annonce des projets lauréats
- 30 novembre 2021 : Date limite de retour des compte-rendu de projets et pièces justificatives associées

PSF

Présentation du PSF et de son calendrier pour la campagne 2021.

La mise en place des projets sportifs fédéraux (PSF) est un des enjeux majeurs de l'Agence nationale du sport (ANS) en matière de développement des pratiques. Ils consistent à mettre les fédérations au cœur

de leur projet de développement en leur donnant la possibilité de décliner au plan territorial leur stratégie fédérale.

La Fédération Française de Baseball et Softball (FFBS) est dotée, au titre de l'année budgétaire 2021, d'une enveloppe globale de 238.100 euros (+21%).

ATTENTION : les aides à l'emploi et à l'apprentissage restent du ressort des services déconcentrés de l'État en charge de la politique sportive. Vos demandes concernant ces actions doivent être présentées selon les modalités et dates de campagne fixées par votre DRAJES. Le souhait de la FFBS est d'orienter le soutien prioritairement en faveur du développement et de la pérennisation d'emploi en fonction des besoins des territoires. La mutualisation de l'emploi entre différentes structures peut être un critère de pérennisation à prendre en compte.

Pour 2021, la FFBS doit permettre, en toute transparence, selon une procédure et des modalités précisées plus loin, d'accompagner :

- Les projets d'actions des territoires visant à accompagner les clubs dans leur développement, leur structuration et leur modernisation.
- Les projets de clubs qui, par leur capacité à s'inscrire, de manière pérenne, dans une démarche d'accès et d'accueil de nouveaux publics, notamment éloignés de la pratique, de diversification de pratiques et de services, de montée en compétences de ses cadres dirigeants et techniciens, de partenariats ou de développement économique.

Conformément à la recommandation de l'Agence nationale du sport, la FFBS privilégiera les projets provenant des clubs, à hauteur de 50 % minimum de son enveloppe globale.

En 2021 il est demandé à la Fédération d'accorder une attention particulière à la féminisation de la pratique sportive, en augmentant de 25% les crédits dédiés à cette thématique, ainsi qu'aux aides aux associations en difficulté et à la reprise des activités sportives dans le cadre du Plan France Relance.

Calendrier de mise en œuvre

- 8 avril 2021 : lancement de l'appel à projets PSF 2021
- 7 mai 2021 : fin de la campagne, fermeture du dépôt des dossiers sur le CompteAsso
- A partir du 8 mai 2021 : traitement des demandes
- Fin juin : proposition à l'ANS des montants relatifs aux projets retenus
- A partir de Juillet 2021 : envoi des notifications et mise en paiement par l'ANS

Le Comité Directeur valide le PSF et son calendrier.

MyCoach

Après une présentation orale du produit MyCoach, le Comité Directeur souhaite une présentation des différentes possibilités et moyens de financement.

X. COVID-19

Le Manager Fédéral COVID-19 rappelle que les pratiques collectives sont sur le principe interdites pour les seniors depuis la parution du décret du 29/10 dernier, correspondant aux dispositions mises en place pour le 2ème confinement.

A la suite de la parution de ce décret, la FFBS a obtenu de la part du Ministère chargé des Sports un maintien de la pratique des seniors sous réserve du respect de la phase 3 du protocole fédéral qui avait été mis à jour pour répondre aux demandes spécifiques de distanciation que ce dernier a formulées. Dans ce cadre, la phase 3 de notre protocole fédéral est considérée comme un niveau de protocole sanitaire permettant une pratique sportive sans confrontation (absence d'exercice en situation de match avec frappeur et coureurs sur base) assimilable à une pratique individuelle et a été acceptée comme telle par la totalité des collectivités territoriales en charge de la gestion des équipements de nos clubs sur l'ensemble du territoire (non sans certaines discussions ponctuelles au cas par cas).

A la suite de la parution du dernier décret du 02/04, faisant lui-même suite aux annonces du Président de la République de mercredi dernier, la mise à jour de notre niveau de protocole communiquée samedi dernier ne concerne donc que la pratique des jeunes qui a été calquée sur les dispositions déjà appliquées

pour les seniors comme précédemment expliqué. Il n'y a pas eu lieu de modifier le protocole, c'est donc toujours la version 4.4 qui s'applique à ce jour, en phase 3 pour tout le monde et sur tout le territoire hexagonal.

Pour rappel, l'ensemble des informations relatives à la gestion de la COVID-19 sont accessibles sur le site fédéral avec le lien suivant : <https://ffbs.fr/coronavirus-covid-19/>

Le Manager COVID-19 rappelle que les informations y sont très régulièrement mises à jour en fonction des annonces du gouvernement et des communications du Ministère chargé des Sports. Il convient à ce titre de régulièrement les consulter et de s'appuyer sur ces dernières pour communiquer au sein des clubs ainsi qu'auprès des collectivités gestionnaires des équipements le cas échéant.

Les vacances de printemps arrivent et pour certains plus tôt que prévu. Pour les stages qui fleurissent un peu partout et qui montrent l'envie de tous de se retrouver prochainement sur les terrains, il est nécessaire de rappeler la stricte obligation de respecter la phase 3 du protocole (travail technique individuel spécifique avec interaction et sans opposition), négociée de haute lutte avec le ministère, ce qui, il est utile de le rappeler, ne permet aucun contact avec les participants et exclue donc les matchs.

XI. Divers

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 22h32.

De tout ce que dessus, le présent procès-verbal a été dressé par le Secrétaire Général.

Didier SEMINET
Président

Thierry RAPHET
Secrétaire Général